[illegible] — N° [illegible] [illegible] au Bureau du Journal ; 17 RUE DE L'ANNONCIATION 5 PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste SAMEDI 9 MARS

ABONNEMENTS
France. . . . Un an. 6 fr.
Etranger . . . — 8 fr.

LE NUMERO:
France. . . . . 10 centimes
Etranger . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice
Jane MISME

ABONNEMENTS
France. . . . Un an. 6 fr
Etranger. . . . — 8 fr
Les Abonnements se peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMERO:
France. . . . . 10 centimes
Etranger. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Un Revenant

Nous croyons l' « Anti » si bien mort que c'est à peine si nos nouvelles lectrices savent qui ce préfixe désigne. L' « Anti » c'était, autrefois, un vieux monsieur, ou une vieille dame, dont l'opinion sur toutes choses pouvait se résumer par la chanson :

Mes enfants, tout dégénère
De mon temps, oui vraiment
Tout allait mieux qu'à présent.

Quelques jeunes snobs du traditionalisme grossissaient le nombre des « antis ». L' « Anti », donc, se nommait ainsi parce qu'il, ou elle, se hérissait d'avance contre toutes les innovations, depuis le Métropolitain jusqu'au nettoyage par le vide, mais surtout, sa bête noire était le féminisme ; et tout ce qui s'y rattache lui faisait horreur. Or, le féminisme étant, outre une vérité morale, une nécessité sociale, au même titre que le téléphone, nous pensions ses derniers adversaires disparus, comme ont disparu ceux de chacun des progrès modernes, dès que l'usage eut rendu ses avantages évidents.

Et jamais le féminisme ne fut plus en usage. On voit aujourd'hui des femmes dans tous les métiers d'où jadis on les excluait sous le prétexte de leur faiblesse et de leur incompétence, en réalité par crainte de leur concurrence victorieuse, et pour les parquer dans les salaires de famine.

On a fait appel aux femmes partout où la main-d'œuvre faisait défaut, autant dire partout, et c'est grâce à leur concours, à leur persévérance et à leur courage que l'agriculture, les communications, le commerce ont pu vivre. Elles ont pénétré avec succès dans les carrières les plus ardues, on leur a ouvert les portes des grandes écoles, on a placé quelques-unes d'entre elles en de hauts emplois dans l'industrie, dans la politique même (chefs de cabinet) ; enfin reconnaissant que leur participation à la vie nationale est indispensable, on envisage l'idée de leur donner le droit de vote comme on vient de faire chez nos amis d'outre-Manche. Tout cela semblait bien devoir enfoncer à tout jamais l'anti-féminisme dans l'Histoire.

Tout à coup, le voilà qui renaît de ses cendres, comme un vulgaire phénix, ou, comparaison qui semble plus exacte, le voilà qui surgit comme un mammouth découvert dans les glaces polaires, bien conservé et tel qu'au premier jour !

Nous voyons reparaître les clichés les plus fossiles, les plus usés, ceux qui ont servi et resservi à deux ou trois générations d'antis : l'infériorité physique et intellectuelle de la femme, son manque de jugement, de raisonnement, de suite dans les idées, de faculté de généralisation (ou de spécialisation suivant le cas) d'objectivité, de solidarité, etc., etc., (de quoi la femme ne manque-t-elle pas ?); sa destination absolue à l'amour, son incapacité complète dans tous les ordres de l'activité, en dehors de celle qu'elle déploie pour plaire à l'homme, entretenir son foyer et, parfois, pour ravauder ses chaussettes

Plusieurs occasions sans doute ont fait dérouler le contenu poussiéreux de ce vieux tiroir. L'une de ces occasions serait, dit-on, un livre, autour duquel la presse fait un tapage bien inopportun, et exagéré : l'auteur de ce livre est une femme, et sa thèse est celle même qui vient d'être exposée concernant le rôle, le caractère et la destination de la femme.

Mme Borély peut se croire inattaquable ; car si vous relevez les nombreuses et flagrantes contradictions dont son livre fourmille ; si vous lui demandez par exemple, comment ayant déclaré que la femme est absolument incapable d'objectivité, elle écrit deux pages plus loin que des femmes rares il est vrai, joignant au sens psychologique une « virile objectivité » sont arrivées à une haute culture philosophique, ou comment, puisque l'intelligence de l'homme est si différente de celle de la femme, il se fait que « beaucoup d'hommes ne dépassent pas le stade primaire de la vie intellectuelle » auquel la femme, paraît-il, demeure ; si, lisant cette phrase, entre cent : « Impossible de trouver dans le monde une seule femme dont la célébrité ne tienne à l'amour » vous demandez si certains hommes, comme Alfred de Musset ou Arvers, l'homme au sonnet, ne doivent pas autant leur célébrité à l'amour qu'une Sophie Germain ou une Manon Roland ; à toutes ces questions Mme Borély répondra qu'étant femme, elle ne peut manquer d'être illogique ; et que les défauts de son argumentation sont la preuve irréfutable de l'infériorité féminine. Direz-vous que ce livre, et surtout cette théorie, paraissent à une mauvaise saison, que l'on a autre chose à faire que de songer à la jeunesse, à la beauté et à l'amour ? Que, les maris étant au front, les conquêtes à faire problématiques, et limitées aux malades ou aux embusqués, les femmes et les jeunes filles peuvent s'occuper à des soins plus graves qu'à leur parure ? Direz-vous que la coquetterie, la grâce et l'élégance, et la science des détours de Tendre, ne sont pas aujourd'hui les vertus féminines premières et indispensables, que parler d'amour au milieu de tant de deuils est une insulte aux voiles des veuves ? On vous répondra qu'une femme ne doit rien savoir de la politique, que le patriotisme et le civisme sont tout à fait hors de sa portée et qu'elle doit bien se garder des soucis et des larmes, car ils terniraient sa beauté.

Je le répète, on a fait trop de bruit autour de pareilles billevesées ; et si *La Française* se décide à jeter à son tour sa voix dans le clabaudage, c'est que son silence pouvait être, était déjà, interprété comme une défaite, ce qui inquiétait nos amis. En effet, j'oubliais de vous dire que les « Antis » ressuscités proclament, à la suite de leur auteur, la faillite du féminisme. Le malheur (pour eux) est que le féminisme n'a rien à voir dans tout cela ; ce sont les antis, et non les féministes, qui discutent éperdument sur la supériorité et l'infériorité de la femme en intelligence, en force physique, en valeur morale, etc., etc. Les féministes que ces questions laissent assez indifférents, prétendent seulement que la femme est comme l'homme un être humain qui fait partie de la société humaine, et a par conséquent des droits dont on ne la fruste que par une odieuse injustice. Ces droits, la femme les a aux yeux de toute personne douée d'un esprit sain et d'une conscience droite : elle les a, fût-elle laide, malade, âgée, sans protecteur et sans foyer, et nous prétendons qu'on les lui reconnaisse ; ils sont les même que ceux de l'homme, mais la femme en a encore de spéciaux en sa qualité de mère, qui oblige la société davantage envers elle.

Là-dessus c'est nous qui sommes inattaquables, et bien entendu ce n'est pas l' « Anti », brandissant les vieilles épées rouillées de ses aïeux, qui égratignera notre cuirasse de justice et de raison. Il ne restera de ses fanfaronnades actuelles qu'un souvenir ridicule. Cependant, il faut avoir le courage de ne pas se contenter d'en rire. Ces polémiques contre le féminisme en ce moment sont plus que grotesque, elles sont néfastes, antipatriotiques, et ne méritent aucune indulgence. En reprenant l'antique thème de l'asservissement absolu de la femme à l'amour, on risque de réveiller cette fatuité mâle, ce sourire d' « éternel masculin » qui fut si longtemps un obstacle infranchissable au bon droit ; en recommençant ces vieilles discussions oiseuses, dignes de la scolastique, sur les infériorités féminines physiologiques, et logiques tout court, on ramène le trouble et l'obscurité là où tout le monde, enfin, commençait à voir clair. Enfin et surtout en ressuscitant les anciennes discordes et les sujets d'irritation, on entame l'union sacrée ; et, pour l'œuvre gigantesque de reconstitution de la patrie, il n'est pas trop de toutes les forces unies, qu'elles soient ou non inégales, des bons Français et des bonnes Françaises.

Alice Berthet.

LES ANGLAISES AUX CHAMPS

Une de nos abonnées nous communique la lettre suivante qui a été adressée à une des «County Secrétaire » du recrutement agricole de guerre en Angleterre, où ce recrutement est remarquablement organisé. Elle date de septembre dernier et intéressera je crois toutes nos « Volontaires » françaises au moment où vont peut-être bientôt se présenter pour elles les occasions de partir à la campagne pour y appliquer le savoir qu'elles ont acquis déjà dans les associations parisiennes et leurs terrains de la banlieue.

Chère Miss Hepburn,

Enfin je puis vous écrire à présent que l'agitation causée par la moisson est passée.

D'abord je dois vous remercier pour la carte qui m'autorisait à renouveler mes vêtements de travail, ce fut tout à fait une surprise car je ne me doutais pas que nous puissions recevoir plus d'un uniforme.

Je dois dire que je suis très heureuse ici, Mr. Cocks est vraiment bon et indulgent à mon égard et me traite exactement comme si j'étais sa fille ; en somme, ce n'est qu'à la maison au milieu des miens que je pourrais me trouver encore plus heureuse.

Mon travail est varié, à présent, nous préparons les pommes pour faire le cidre, je vais tous les jours dans le verger pour les ramasser, c'est une occupation tout à fait paisible bien que fatiguante pour le dos.

Pendant la moisson nous avons tous travaillé dur car nous avions 80 acres de blé à rentrer ; ma tâche consistait à faire les bottes et quelquefois à les lancer sur la voiture. Pendant les foins, j'ai fané et bottelé le foin ; nous travailions de l'aube à la nuit et en conséquence Mr. Cocks me donnera une semaine de congé le mois prochain à partir du 12. Je suis contente, car je serai à la maison pour mon 21e anniversaire.

Je trais les vaches matin et soir, quelquefois il y en a 3 ou 6, nous en avons 8 en tout, le fils de Mr Sam Cocks, trait également les vaches. C'est étonnant combien cela devient facile au bout de quelque temps ; je pense souvent à l'époque où j'étais à Seale Hayne (1) quand je peinais pendant des heures pour obtenir le résultat palpitant d'une cuiller à thé de lait.

J'oubliais de vous dire que je fais quelquefois le beurre et que lorsque Miss Cocks s'absentera, je le ferai tout à fait, on lui a ordonné un changement d'air, mais cela créait des difficultés à cause du beurre et de la surveillance générale de la ferme, j'ai donc offert mes services ; ils furent très heureux mais craignaient de me créer des difficultés et que je sois retirée de la ferme à cause du beurre, car il n'était pas mis sur mon traité que je devais le faire, mais je les ai assurés que tout irait bien, car nous autres travailleurs de la terre, nous sommes là pour aider et non pour encombrer.

Nos soirées sont très calmes, nous avons fini le travail environ vers 7 heures. Alors après une légère toilette on s'assied auprès du feu pour lire ou bien je leur joue du piano pendant une heure ou deux, ensuite le souper et., au lit.

F.-J. Tyacke.

---

(1) Ferme-Ecole.

UNE DÉLÉGATION AU GROUPE PARLEMENTAIRE DES DROITS DE LA FEMME

Le Groupe des Droits de la Femme qui s'est formé récemment à la Chambre, sur l'initiative de M. Siegfried, a mis à son programme entre autres réformes d'intérêt féminin, l'octroi du droit de vote aux femmes. **L'Union Française pour le Suffrage des Femmes,** décidée à reprendre activement sa propagande en faveur de la loi Dussaussoy-Buisson (droits municipaux), a adressé au Groupe une délégation afin qu'il mène activement campagne de son côté auprès de la Commission du Suffrage Universel qui retient actuellement cette loi. La Commission se composait du bureau de l'Union, Mme de Witt-Schlumberger, présidente, en tête, et de Mme Juliette François-Raspail, membre du Comité qui représentait l' « Union Fraternelle des Femmes » laquelle a, sur son initiative, organisé les cours d'éducation municipale dont nous parlons chaque semaine.

La délégation avait pour objet de soumettre au Groupe les raisons qui incitent l'**Union pour le Suffrage** et le Féminisme tout entier à souhaiter un prompt aboutissement de la réforme en cours ; les objections que soulève les restrictions de la Commission sur la proposition Dussaussoy-Buisson.

La Commission qui a adopté la loi sous la réserve que les femmes ne voteraient qu'à vingt-cinq ans et ne pourraient à titre de conseillères municipales, prendre part comme les hommes, à l'élection des Sénateurs. Si on se rappelle une récente conférence de M. Pierre Etienne-Flandin, rapporteur de la loi à une séance de l'U.F.S.F., on sait que la Commission ne juge point que la discussion à la Chambre doive se produire avant la fin des hostilités.

Mme de Witt-Schlumberger au nom de l'U. F. S. F. a protesté contre une pareille vue. Il importe a-t-elle dit, que les femmes puissent voter aux prochaines élections municipales donc aussitôt la paix conclue. Si la loi n'est pas votée avant la paix, le Parlement trouvera moins que jamais alors le temps de s'en occuper. Nos alliés n'attendent point ce moment pour régulariser le progrès de la condition féminine que la guerre a provoqué, et en raison même des services que les femmes devront rendre après la guerre, ils leurs donnent dès maintenant des droits politiques élargis, c'est-à-dire des devoirs et des responsabilités.

Nous publierons dans le prochain numéro l'état international des progrès de suffrage que la présidente de l'U F. S. F. a présenté au Groupe.

Mme Brunschvicg, Secrétaire générale, a dit ensuite quelles raisons d'opportunité pressaient la décision ; le rôle actuel des femmes dans tant de municipalités à régulariser afin que leurs bons offices restent acquis après la guerre ; la disparition de tant de chefs de famille qui laisserait des millions de veuves et d'orphelins non représentés si la mère ne votait pas ; l'utilité d'une préparation des femmes à l'exercice du droit, préparation qui ne saurait être pleinement efficace que si le droit existe autrement qu'à l'état d'hypothèse.

M. Louis Marin a chaudement approuvé la thèse de l'U. F. S. F. « La réforme est mûre dans l'opinion a-t-il assuré, la Commission ne doit plus la retarder. »

M. Pierre Etienne-Flandin a répondu par des arguments dilatoires qui ont été réfutés. Le seul qui compte est son doute sur l'accueil que la Chambre et le Sénat feraient actuellement à la loi si on la poussait à l'ordre du jour. Il croit qu'une campagne auprès des députés et dans le pays est encore nécessaire. Il a cependant promis, ce qu'il n'avait jamais fait encore, de déposer prochainement son rapport.

Nous ne saurions mettre en doute sa parole, et nous nous en réjouissons.

Il eut été fâcheux de voir plus longtemps se reproduire à propos de ce rapport la situation dans laquelle s'est trouvé pendant onze ans le rapport de la loi Goirand sur le salaire des femmes mariées, grâce à M. Cazot resté légendaire au titre du « rapporteur qui ne rapportait pas ».

M. Pierre Etienne-Flandin mérite de devenir célèbre pour de meilleures raisons. Et nous lui croyons assez de diplomatie, d'énergie et de talent pour vaincre, s'il le faut, le désir que pourrait avoir la commission de retarder davantage le dépôt du troisième rapport sur la proposition de loi Dussaussoy, proposition déjà deux fois rapportée et approuvée sous les deux précédentes législatures, c'est-à-dire depuis dix ans négligée ou étouffée par les Commissions.

Le rôle des Commissions, par rapport aux lois dont l'étude lui est confiée, sera un des points dont l'examen s'imposera lorsque viendra, bientôt espérons-le, la révision du régime parlementaire.

Jane Misme.

ECHOS

La discipline des Américaines.

Sur 18 millions de maîtresses de maison en Amérique, 13 millions se sont engagées à observer strictement les restrictions demandées par le Gouvernement.

La femme doit suivre son mari.

En vertu de cette loi, inscrite au code civil sous le n° 214, un artilleur somme sa femme de le rejoindre en la ville où l'envoie l'autorité militaire. L'épouse, qui habite à cent lieues, refuse d'obéir, d'où procès. Il serait intéressant de savoir si le droit du mari peut être valable dans un cas pareil ; et si l'autorité militaire verrait d'un bon œil les maris convoquer leurs femmes sous la mitraille, avec l'assentiment du code civil.

Les Pupilles de la Nation

Les élections pour la constitution du Conseil Supérieur de l'Office National des Pupilles de la Nation viennent d'avoir lieu. Les résultats n'en sont point encore entièrement publiés. Mais nous savons déjà que pour le département de la Seine aucune femme n'est élue et il est à craindre que ce soit partout de même. Là, encore les femmes se seront sans doute trop peu préoccupées de prendre une place que la loi ne leur refuse pas, et qui est par excellence un poste féminin. Nous voudrions en publiant cette étude de la loi faire comprendre, à toutes celles qui ont en France des capacités et des loisirs, leur devoir à ce sujet. Puissions-nous ne pas arriver trop tard et soit déterminer soit encourager des candidatures pour les offices départementaux dont les élections sont prochaines.

⁂

La loi instituant les pupilles de la Nation a déjà plusieurs mois d'existence. Elle date du 27 juillet 1917 et présente cette particularité d'avoir été votée, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, à lunanimité des suffrages ; alors qu'elle avait fait l'objet, lors de la discussion du texte et particulièrement devant la Haute Assemblée, de débats aussi longs que violents et passionnément émus.

Mais nos législateurs estimèrent qu'il n'était pas de plus noble sujet d'union sacrée que celui qui réglait, le sort des orphelins de nos héros, et les partis opposés, par des concessions mutuelles, prouvèrent leur bonne foi, leur dignité et leur désir d'entente.

Un décret portant règlement d'administration publique et destiné à déterminer les conditions d'application de la loi nouvelle fut rendu le 15 novembre 1917. Il fut suivi d'un arrêté qui fixait au 24 février 1918 la date des élections au Conseil supérieur de l'Office national des Pupilles de la Nation et invitait les Préfets à convoquer, pour la première quinzaine de mars, les collèges électoraux chargés de désigner les membres des conseils d'administration des offices départementaux.

Enfin le fonctionnement du nouveau service, qui ressort au Ministère de l'Instruction Publique, est prévu pour une date si prochaine, que ce mois même de février 1918, un projet de loi concernant l'ouverture de crédit y afférents a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés et renvoyée à la Commission du budget.

C'est donc une question de pleine actualité et le moment semble tout particulièrement bien choisi pour rappeler à nos lecteurs le but et l'esprit de la loi.

Ils tiennent l'un et l'autre dans deux articles du texte :

« Article premier. — La France adopte les orphelins dont le père, la mère ou le soutien de famille a péri, au cours de la guerre de 1914, victime militaire ou civile de l'ennemi.

Sont assimilés aux orphelins les enfants, nés ou conçus avant la fin des hostilités, dont le père, la mère ou le soutien de famille sont dans l'incapacité de gagner leur vie par le travail, à raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par suite de la guerre.

Les enfants ainsi adoptés ont droit à la protection, au soutien matériel et moral de l'Etat pour leur éducation dans les conditions et limites prévues par la présente loi, et ce, jusqu'à l'accomplissement de leur majorité.

« Art. 4. — Lorsque le père ou le soutien du pupille est mort on réduit à l'incapacité totale de gagner sa vie la Nation assure la charge, partielle ou totale, de l'entretien matériel et de l'éducation nécessaires au développement normal du pupille, dans le cas d'insuffisance de ressources de la famille. »

Voici toutes les *précisions* et, pourrait-on dire, toutes les *imprécisions de la loi.*

Qu'entend-on par insuffisance de ressources, par développement normal, par éducation ? Personne ne l'a clairement indiqué, puisque, aussi bien, les crédits demandés jusqu'ici, et même les crédits prévus, ne correspondent qu'à des dépenses administratives : personnel, matériel frais de bureau, dont le total s'élèverait pour l'ensemble des nouveaux organismes à 1.291.850 francs. Bien mieux, la loi sur les pensions militaires n'étant pas encore promulguée, les ressources de chaque orphelin ne se trouvent pas ainsi nettement établies puisque le plus souvent elles dépendent, pour une large part, de l'importance et de la valeur de son droit à pension. Comment donc, apprécier ainsi, en toute justice, la nécessité et l'urgence des secours à accorder à chacun de ces petits ?

Ce sera sans doute l'œuvre de demain et c'est à quoi s'emploieront les « Offices », établissements publics, créés par la nouvelle loi pour assurer la protection des pupilles de la Nation :

Office national, composé de membres de droit, choisis parmi les plus hauts dignitaires de tous les corps constitués, et de membres élus, délégués par les grandes associations, les syndicats, l'Institut, les conseils supérieurs de l'Instruction et de l'Assistance publiques. En tout quatre-vingt-dix-neuf membres qui devront s'adjoindre, jusqu'à concurrence du quart des membres élus, *des femmes* s'étant signalées par leur dévouement aux œuvres protectrices de l'enfance ou des orphelins de la guerre.

Cet office national a dans ses attributions toutes les mesures d'ordre général jugées nécessaires ou opportunes en faveur des pupilles. Il dirige et coordonne l'action des offices départementaux en vue de l'exécution de la loi, et forme, en outre, un second degré de juridiction, puisqu'il statue sur les secours formés contre les décisions prises par ces offices

Ceux-ci, présidés par le préfet, comprennent des représentants de l'Etat, des représentants des pouvoirs locaux et des délégués des groupements sociaux.

Leur rôle consiste à pourvoir au placement des orphelins dans les familles ou dans les œuvres de bienfaisance, à accorder des secours pécuniaires aux pupilles nécessiteux et d'une manière générale, à veiller à l'observation, au profit des protégés de la Nation, des lois et des prescriptions protectrices de l'enfance.

L'action des offices départementaux est complétée par la création de sections cantonales dont les membres en contact fréquent avec la famille de l'enfant ou l'œuvre qui l'a recueilli peuvent personnellement collaborer aux mesures juridiques de protection, prises en faveur des pupilles de la Nation.

Car, et c'est là, actuellement, le bienfait le plus réel et le plus certain de la loi du 27 juillet 1917, les orphelins de la guerre, sont placés sous l'égide tutélaire de la magistrature française, sans que soit en rien bouleversé, cependant, notre vieux Code civil si respectueux des droits de la famille et des traditions juridiques.

La constitution d'une tutelle est rendue obligatoire même pour l'orphelin *pauvre* dont, en vérité, la personne semblait jusqu'ici moins précieuse à conserver que le patrimoine de l'enfant riche.

Mais ce n'est que faute d'ouverture de la tutelle, et lorsque la réunion du conseil de famille n'a pas été requise par le parent compétent et à défaut des personnes prévues par les articles 407 et suivants du Code civil, que le juge de paix peut faire appel aux membres de l'Office départemental et des sections cantonales pour former ledit conseil.

Mais, ce n'est que s'il n'existe ni ascendants, ni tuteur testamentaire, que le conseil de famille peut décider que la tutelle sera confiée à l'office départemental qui la déléguera ensuite, sous son contrôle, soit à un de ses membres, soit à toute autre personne agréée par lui.

Aucun changement, aucune perturbation dans nos mœurs familiales.

Le *conseiller de tutelle*, ce nouvel élément introduit par cette nouvelle loi ne peut pas être imposé ni à la mère tutrice, ni aux ascendants, ni au tuteurs testamentaire. S'ils en acceptent le principe, le choix de l'homme est subordonné à leur agrément. Et ce n'est qu'en cas de tutelle dative exercée par d'autres que par les ascendants que l'office départemental nomme un conseiller de tutelle qui n'est vraiment pas le *surtuteur* des législations étrangères, puisqu'il lui est prescrit de ne pas s'immiscer dans l'exercice de la puissance paternelle ou de la tutelle et que son rôle se borne à assister le tuteur de son expérience, à veiller sur la personne de l'enfant et à proposer à l'office départemental toutes mesures qu'il juge utiles dans l'intérêt de l'orphelin.

La loi dispose en outre, qu'à la demande des tuteurs, les enfants pourront être confiés à des œuvres ou à des particuliers, et qu'un règlement d'administration publique rendu après avis du Conseil supérieur de l'Office National, fixera les conditions auxquelles devront satisfaire les particuliers, fondations, associations, groupements demandant à recevoir des pupilles.

Voici, trop succintement résumé, le compte rendu d'une loi à l'inspiration généreuse, qui se propose d'assurer le sort des orphelins de la guerre en entourant d'une protection nouvelle, unique et privilégiée ces petits de nos soldats.

Faible hommage de la reconnaissance due au sacrifice des pères. Ceux-ci ayant donné leur vie, avec ferveur, pour protéger le Pays, sauver la Civilisation et préparer le sûr triomphe du Droit.

F.-Louise Gros,
Professeur au Collège libre des Sciences sociales, Archiviste de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance.

REVENDICATION NATIONALE DE L'ALSACE-LORRAINE

Nos lecteurs savent déjà par l'immense écho qu'elle a eu dans les journaux quotidiens ce qu'elle a été à Paris et par toute la France. Nous ne redirons pas les termes des discours de la Sorbonne partout reproduits ; nous voulons seulement que *La Française,* elle, aussi porte le témoignage de la magnifique exaltation qui a soulevé la France dans son vœu de reprise des provinces perdues.

L'indignation de la foule qui remplissait la Sorbonne aux révélations de M. Stephen Pichon, ses ovations à M. Clémenceau, la ferveur qui d'un bout à l'autre de la cérémonie a tenu, des milliers d'êtres pressés, frémissants, en communion avec les paroles qui montaient de l'estrade, c'était là une atmosphère telle qu'il n'y avait, qu'un mot courant au départ d'une bouche à l'autre : « C'est beau, c'est beau ! »

Ce qui avait été aussi beau à l'arrivée c'était, dehors, l'énorme affluence des manifestants. La salle pleine, des milliers restaient aux portes tassés, tenaces, déçus. Qu'ils se consolent! Ils ont eu leur rôle dans la solennité. Que, dans ce Paris de guerre où les tâches de chacun sont si absorbantes, tant et tant de Français eussent tout quitté pour accourir à un si austère rendez-vous, c'était au long des murs de la Sorbonne comme au dedans, une manifestation grandiosement expressive.

J. M.

L'Éducation de l'Adolescence

Les articles déjà publiés de notre série annoncée sur l'Education de l'Adolescence tions de nos lecteurs. Nous serons toujours tions de nos lectrices. Nous serons toujours heureux de publier celles qui comme la suivante nous apportent l'avis de professionnels autorisés. La signataire, élève de Grignon, a dirigé pendant cinq ans l'Ecole Ménagère ambulante des Vosges.

⁂

Réflexions à propos du projet de loi sur l'enseignement post-scolaire

N'est-ce pas se montrer bien audacieux que de venir parler de l'Education des adolescents après tant de voix autorisées ? Pourtant j'estime que dans une réforme qui intéresse l'avenir des générations futures, chacun de nous, même le plus humbles — a le droit de dire son avis. — Au reste je pourrai peut-être faire quelques remarques puisque je suis de celles qui ont eu la rude mission de gagner les populations à la cause de l'Enseignement agricole et ménager.

C'est donc ce seul point de l'Education ménagère que je traiterai laissant à d'autres plus compétents le soin d'étudier les autres questions.

J'ai noté tout d'abord avec une réelle satisfaction dans le projet de loi le caractère obligatoire de cet enseignement. Toutes celles qui ont fait ou font de l'enseignement ambulant savent trop à quel scepticisme souriant, à quelle indifférence polie et parfois même à quelle hostilité déclarée se heurtent nos efforts et notre désir de bien faire, pour ne pas se réjouir d'un projet qui donne à l'Economie ménagère la même importance qu'à l'histoire où à la géographie.

Mais de quelle façon sera donné cet enseignement ?

Dans la première période 150 heures seront consacrées à des notions théoriques sur l'Enseignement ménager.— Hélas ! Hélas ! Ainsi la lessive se fera théoriquement, et la cuisine ? et le repassage ?

Certes, je reconnais qu'il est de toute nécessité de substituer en cuisine, comme en éducation domestique des méthodes raisonnées et scientifiques, aux procédés empiriques d'ailleurs excellents de nos grand'mères : mais des données théoriques seules peuvent elles suffire ? Voyons, il n'y a pas trente-six façons d'apprendre à faire une sauce blanche ; il y en a une excellente qui consiste à faire soi-même une sauce blanche et tout ce que nous pouvons dire sur la transformation de l'amidon de la farine en amidon-dextrine ne serivira de rien si nos élèves n'ont jamais en main une casserole.

Je sais bien qu'il se trouvera des personnes assez habiles pour démontrer que ces 150 heures d'enseignement théorique suffisent pour transformer des fillettes gauches en repasseuses expertes et en « cordon bleu » émérites. Qui les croira ? En réalité en éducation ménagère comme ailleurs on ne fait pas de merveilles et les résultats même les plus modestes ne s'acquièrent qu'au prix d'efforts persévérants. Je proteste donc contre un enseignement qui serait uniquement « matière à beaux rapports » — je veux un enseignement réel et *méthodique* afin qu'il soit *efficace.* Et l'enseignement ménager ne sera réel qu'autant que les applications pratiques suivront les explications théoriques.

Mais ces applications demandent du temps ce sont des séances de deux à trois heures qu'il faut prévoir. Et quel jour et, à quelle heure pourront-elles avoir lieu si ce sont les institutrices qui sont chargées de ces cours. Le soir ? quand la maîtresse comme nos jeunes filles seront harassées de leur journée de travail ? — Dans la journée ? Et que deviendront les jeunes élèves ? — Le dimanche ? Mais alors ! !

Qu'on songe d'ailleurs à la tâche déjà écrasante qui incombe aux institutrices, la classe souvent surchargée, la préparation pour le lendemain, les devoirs à corriger.

Peut-on de gaîté de cœur, leur demander de s'occuper encore d'une classe d'enseignement ménager qui demande des connaissances réelles, une préparation sérieuse et une activité toujours en éveil ?

J'ose donc dire que pour que la réforme prévue produise des résultats heureux il faut donner à nos fillettes un enseignement *pratique raisonné.* Et cet enseignement sera donné par des professeurs spéciaux tout particulièrement préparés.

La chose est d'ailleurs fort possible et la question doit être sérieusement étudiée. De telles réformes méritent de ne pas être faites à moitié, et à tout prendre mieux vaut laisser les choses en l'état actuel que de donner à nos fillettes un enseignement ménager qui ne serait qu'un « trompe-l'œil ».

A. Fournet.

Guerre à l'Alcool

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme,* Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. Jean Finot.

INITIATIVES POUR LES RESTRICTIONS dans l'Alimentation en temps de guerre

Le mouvement de propagande en faveur des économies et des restrictions commence à se dessiner en France. Nombreuses sont les femmes qui désireraient faire comprendre à ceux qui les entourent pourquoi il faut se restreindre et comment on peut économiser. La bonne volonté et l'expérience ne suffisent pas pour réussir dans cet apostolat ; il y faut encore un peu de savoir, quelques connaissances d'ordre scientifique.

A la demande d'un grand nombre de dames, et pour venir en aide aux bonnes volontés hésitantes, « la Vie Moins Chère », Ecole Nationale des Economies et de l'Epargne » a résolu de faire une troisième série de conférences d'adaptation et de travaux pratiques (manipulations culinaires).

Ces séances auront lieu du 14 mars au 13 juin 1918, les jeudis à 5 heures 1/2, petit amphithéâtre de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole de Médecine ; du 18 mai au 15 juin elles auront lieu aussi le samedi à 5 heures. Elles seront gratuites et surtout relatives **aux restrictions et à l'alimentation en temps de guerre.**

Parmi les noms des conférenciers nous lisons ceux de : M. le professeur Gley, membre de l'Académie de Médecine, Président de « La Vie Moins Chère » ; M. le professeur Truchy, de la Faculté de Droit ; M. Marion, professeur au Collège de France ; Mme Moll Weiss, fondatrice de « l'Aide Morale » et de « l'Ecole des Mères ».

L'heure est opportune, pour enseigner à tous ceux qui sont capables de diffuser ces notions, les données scientifiques et pratiques essentielles d'une alimentation rationnelle parcimonieuse des réserves nationales et adaptée aux temps de guerre.

La première de ces conférences sera faite le jeudi 14 mars à 14 h. 1/2, par M. le professeur Gley, elle traitera : « Ce qu'il faut manger pour vivre », elle sera suivie d'expériences pratiques.

Les trois premiers bancs de l'amphithéâtre seront réservés au corps enseignant.

Conférences d'Education Municipale

Continuant la série de ses « Conférences d'éducation municipale », « l'Union Fraternelle des Femmes » réunissait le 24 février dernier un public nombreux dans la salle des hautes études sociales, rue de la Sorbonne.

La question à l'ordre du jour : Ravitaillement, Coopératives, fut traitée par des conférenciers de la plus haute compétence.

Dans son allocution, M. Fiancette, conseiller municipal, président de séance, réclame hautement l'admission des femmes aux conseils municipaux où leur absence crée des lacunes regrettables surtout en ce qui concerne la solution des questions d'assistance, de ravitaillement, d'hygiène et de mœurs.

Il adresse aux femmes cette sage recommandation de choisir des mandataires d'intellectualité supérieure et de moralité indiscutable, afin que les administrés puissent leur accorder une confiance sans réserve, conditions qui, malheureusement, n'ont pas toujours été remplies par le suffrage universel.

Une causerie des plus intéressante et documentée est faite par Mme Casewitz-Rouff sur « l'action des femmes-maires » pendant la guerre. Elle prouve que nombre de femmes se sont acquittées avec une capacité indiscutable des fonctions municipales qu'elles ont été obligées d'assumer alors que nul autre ne pouvait ou ne voulait les remplir en des circonstances souvent périlleuses.

Les pouvoirs publics ont dû plusieurs fois reconnaître officiellement ces « usurpations ». L'on peut espérer que ce précédent constituera un fait acquis et sera un grand pas accompli dans la réalisation des desiderata féministes.

M. Daudé-Bancel, secrétaire général de la Fédération nationale des Coopératives, traite avec maîtrise le sujet des Coopératives qui lui est particulièrement cher et sur lequel il a fait déjà plus de six cents conférences. Il démontre l'utilité et la nécessité des groupements économiques et leur importance au point de vue social.

Ces associations de consommateurs visent à remplacer les ruineux intermédiaires qui pullulent, entretenant et aggravant le désastreux régime de la « vente aux enchères » des denrées de première nécessité.

Il espère que la disparition des détaillants amènera celle des « assomoirs » du peuple. Ces dernières paroles sont vivement applaudis par l'assemblée composée en majorité de femmes, prouvant ainsi combien elles estiment que les questions de moralité et d'hygiène publiques sont intimement liées à celle de la revendication de leurs droits.

En fin de séance, des vues cinématographiques présentées avec d'intéressants et spirituels commentaires par Mme François Raspail offrirent aux yeux des tableaux comparatifs de l'état de quelques régions et centres industriels du Nord de la France, avant et après l'invasion allemande. Ces vues indiquent clairement la nécessité d'un redoublement d'efforts pour la rénovation de notre industrie nationale.

D. T. D.

Voici le programme des deux prochaines réunions, 16, rue de la Sorbonne, 4 heures :

10 Mars : *Travaux Publics.* — Président : M. P. Et. Flandrin, Député, Rapporteur de la Commission du suffrage universel. — *Le suffrage des femmes en France* : Mme C. L. Brunschvieg, Secrétaire générale de l'Union Française pour le suffrage des femmes. — *a)* Aménagement et extension des villes (Du rôle de la femme dans les commissions pour la reconstruction des cités détruites) : M. Agache, Architecte urbaniste, Professeur au collège libre des Sciences sociales. — *b)* La maison de l'enfant : Mme M. Hollebecque.

17 Mars : *Travaux publics* (suite). — Président : M. Maurice Violette, député, ancien ministre. — De la nécessité des groupements féminins : Mme Léon Philippe, Vice-Présidente de l'Union fraternelle des Femmes. — *a)* La cité idéale (Assainissement, Embellissement, Promenades, Espaces libres, Terrains de Jeux) : M. Forestier, Conservateur du Bois de Boulogne. — *b)* Comment nous construirons la maison commune : Mme Louise Cruppi.

LISEZ FAITES LIRE

"La Française"

Carrières Féminines

EDUCATION AGRICOLE

Nous sommes heureuses de constater que les appels à l'activité rurale lancés en ce moment de partout provoquent chez un grand nombre de jeunes filles le désir d'entrer dans la carrière agricole. Malheureusement la préparation professionnelle à cette carrière est osons le dire, presque inexistante. A part l'Ecole de Rennes qui va s'ouvrir, l'Ecole de Grignon, l'Institut Agronomique et l'Ecole de laiterie de Rerliver, à peu près rien n'existe. Et ces institutions telles qu'elles sont conçues répondent très imparfaitement au besoin actuel. Toute une organisation reste à créer pour que les jeunes filles puissent être accueillies dès l'âge de treize ou quatorze ans dans des établissements où elles pourraient achever leurs études générales tout en commençant leur éducation agricole. C'est par ce moyen seulement que l'on recrutera sérieusement pour la vie rurale les jeunes citadines qu'elle attire.

L'enseignement spécial qui pourrait retenir les jeunes rurales d'aujourd'hui à la terre n'est pas plus favorisé. Il s'en faut de beaucoup que le système d'écoles ambulantes dont les professeurs se forment à Grignon, fonctionne suffisamment. Nous donnons aujourd'hui le plan d'une de ces écoles dans un des départements où il en existe.

D'autre part, à côté de cette pénurie de l'enseignement officiel, les initiatives privées, trop coûteuses au début dans les circonstances actuelles et qui auraient besoin de la clientèle riche, encore mal entraînée, ne peuvent subsister. C'est ainsi que **la Ferme Française** du Planet à Saint-Léger-en-Yvelines dont nous avions annoncé la création par Mme Babet-Charton a momentanément interrompu son enseignement.

ECOLE AMBULANTE MENAGERE AGRICOLE

fondée par le Conseil général de la Sarthe en septembre 1911

But, Organisation. — Cette école a pour but de donner aux jeunes filles l'instruction professionnelle, ménagère et agricole qui leur est indispensable pour tirer des produits de la ferme — notamment des produits de la laiterie, de la bassecour et du jardin — tous les profits dont ils sont susceptibles, d'en faire de bonnes fermières et des maîtresses de maison capables d'administrer leur foyer de façon parfaite.

L'instruction doit être donnée dans un délai très court avec les moindres sacrifices pécuniaires pour les parents et le minimum de dérangements pour les élèves.

Pour réaliser ces avantages si importants, l'Ecole se déplace dans les différents arrondissements de la Sarthe, et tient dans les principaux centres agricoles des sessions de courte durée (trois mois environ) ouvertes **gratuitement** aux jeunes filles de la région.

Personnel enseignant. — Deux maîtresses, pourvues du diplôme des Ecoles ménagères agricoles et des maîtresses adjointes s'il y a lieu, sont chargées de l'enseignement. La directrice assure le bon fonctionnement de l'Ecole et partage avec l'autre maîtresse les leçons de laiterie, aviculture, économie domestique, coupe et couture.

Des cours complémentaires d'horticulture, d'hygiène et d'alimentation du bétail sont donnés par le professeur d'agriculture de l'arrondissement ; en outre, ce professeur s'assure que les élèves suivent régulièrement les cours et fait toute diligence pour faciliter les rapports entre les maîtresses et les familles. Le Directeur des Services agricoles de la Sarthe, inspecte l'école il a la direction générale de l'enseignement, il prépare les sessions, les examens de sortie et il est chargé de la gestion financière.

Elèves. — Pour être admises à l'école les jeunes filles doivent être âgées d'au moins quatorze ans et posséder une bonne instruction primaire : elles doivent également s'engager à suivre très régulièrement les cours pendant toute la session.

Afin de faciliter l'exécution des travaux pratiques, le nombre des élèves est limité à 25.

Repas et régime de l'école. — Deux fois par semaine les élèves sont tenues de prendre le repas de midi à l'école ; ce repas est préparé par leurs soins et les frais en sont partagés entre elles, en moyenne, ces frais s'élèvent à 0 60 ou 0 70 par élèves.

Les autres jours, le repas de midi à l'Ecole reste facultatif et les jeunes filles ont toute latitude d'aller déjeuner à leur domicile lorsqu'elles n'en sont pas trop éloignées.

En plus du dimanche, les élèves ont régulièrement un jour de congé par semaine (le lundi ou le samedi) pour permettre aux jeunes filles éloignées de pouvoir passer deux jours dans leur famille.

En principe, l'externat est de règle ; les élèves arrivent à huit heures du matin et repartent à quatre heures du soir, le déjeuner de midi étant pris comme il est indiqué ci-dessus. Par exception, si les parents, pour une cause quelconque, désirent que leurs enfants demeurent auprès des maîtresses, les dimanches et jours de congé exceptés, ils doivent s'entendre à ce sujet avec l'administration de l'école qui s'efforce de leur donner satisfaction. L'école fournit dans ce cas les lits et matelas, les parents n'ont à fournir que les draps, couvertures, cuvette et ustensiles de toilette, et la dépense de nourriture ne dépasse pas en général, 30 à 35 fr. par mois.

Enseignement. — L'enseignement donné à l'Ecole est avant tout pratique ; cependant, il comporte des cours théoriques suffisamment développés pour que les élèves comprennent parfaitement la portée et le mécanisme de toutes les opérations, de tous les travaux qui leur sont enseignés.

La matinée entière, de huit heures à midi, est réservée exclusivement aux travaux pratiques ; pendant l'après-midi, trois heures sont consacrées à l'enseignement théorique, mais toujours avec des démonstrations pratiques aussi nombreuses que possible.

Fonctionnement. — Durée de la session. — Examens de sortie. — Diplômes. — Chaque session est clôturée par des examens qui ont lieu sous la direction du Directeur des Services agricoles et en présence d'un jury nommé par M. le Préfet de la Sarthe.

Un diplôme est attribué à toutes les élèves qui s'en sont rendues dignes par leur assiduité, leur exactitude, leur application au travail et l'instruction professionnelle dont elles ont fait preuve. Des médailles et des récompenses diverses peuvent être, en outre, décernées aux plus méritantes d'entre elles.

Matériel. — Le matériel comprend des appareils de laiterie, cuisine, couture, basse-cour, etc., appartenant au département et à des constructeurs qui les ont mis en dépôt ; ces appareils réalisent les perfectionnements les plus récents.

Participation de l'Etat, du département, des communes et des sociétés agricoles. — Le fonctionnement de l'école est assuré à l'aide de subventions du Ministère de l'Agriculture, de crédits spéciaux inscrits au budget départemental et de libéralités des associations agricoles.

Le lieu et la durée de chaque session sont fixés par arrêté préfectoral, après examen des demandes formulées par les Municipalités. Ces demandes ne peuvent être prises en considération qu'autant que les Municipalités intéressées veulent bien s'engager : 1° mettre à la disposition de l'Ecole des locaux convenables (salle de classe, cuisine, laiterie, cave, chambres pour les maîtresses et les élèves internes) ; 2° à fournir le pétrole et le charbon pour l'éclairage et le chauffage, ainsi que l'eau nécessaire pour la cuisine et la laiterie ; 3° à mettre en relation l'Ecole avec les fermiers susceptibles de fournir le lait nécessaire aux travaux de laiterie.

Aucune session ne peut être ouverte si quinze jeunes filles au moins ne sont inscrites.

Contrôle de la production du lait. — En vue de favoriser la sélection des vaches laitières, tous les échantillons de lait rendus franco à l'Ecole y sont analysés gratuitement, qu'ils proviennent des fermiers de la commune, siège de session, ou de toute autre localité du département.

Observations. — Le public est admis à visiter l'Ecole une fois par semaine, au jour et aux heures fixés par le Directeur des Services agricoles pour chaque session — et de préférence le jour du marché, s'il en existe un dans la localité. Les maîtresses fournissent tous renseignements utiles aux visiteurs, tant sur l'organisation de l'Ecole que sur les différentes matières qui font l'objet de leur enseignement.

S'adresser à

M. P. Regnier, Directeur es services agricoles de la Sarthe, Le Mans ;

Mlle Grandemange, Directrice de l'Ecole Ambulante Ménagère Agricole départementale à . . . .

Mlle Bonin, Directrice adjointe . . . . , id. . . .

Nous donnerons dans le prochain numéro le programme des cours théoriques et pratiques.

Chronique des Œuvres et Institutions

LA JOURNEE DES MERES
5 mai 1918

Comme les années précédentes, des Sections féminines de l'Etoile Blanche — ligue contre l'immoralité publique et privée — préparent une « Journée des Mères », pour le premier dimanche de mai, 5 mai.

En cette « Journée des Mères », nous demandons que les Sociétés publiques ou privées : mairies, écoles, ligues, églises, etc., offrent des Réunions familières, des Réceptions amicales aux Mères, suscitent des visites chez les affligées, établissent des distributions de feuilles, organisent des petites « Expositions pratiques » (ménage, cuisine), etc.

A côté des manifestations collectives auxquelles tous ne peuvent participer, qu'il y ait des manifestations individuelles autant qu'il y a d'enfants désireux de témoigner à leur mère — par des paroles, des actes, des lettres — un sentiment de reconnaissance, d'affection ou de réconciliation.

Que cette journée en l'honneur des Mères soit pour elles un réconfort, et pour nous tous un bienfaisant appel à la tendre et forte sympathie.

Demander des programmes en joignant un timbre — et les feuilles spéciales de distribution du sou mensuel, 221, rue des Arts, **Levallois-Perret** (Seine).

CONFERENCES PATRIOTIQUES DANS LES BASSES-ALPES

Un excellent exemple vient d'être donné par Mme Cotte, membre du Comité de l'Union Fraternelle des Femmes et des grandes Associations patriotiques françaises » qui a entrepris de sa propre initiative et à ses frais une tournée de conférences dans son pays d'origine les Basses-Alpes.

Elle a pleinement réussi sa tâche.

A Folcalquier, par exemple, sous la présidence du maire, M. Sicard, ancien député et en présence de toutes les notabilités de la ville, du sous-préfet, des magistrats, des représentants de l'armée, du clergé, de l'enseignement, etc., elle eut un si vif succès qu'elle dut donner le lendemain une deuxième séance pour le public qui n'avait pu trouver place à la première. Une audition de poèmes patriotiques admirablement déclamés par Mlle Olga Nilza du conservatoire suivait la conférence.

ENROLEMENT VOLONTAIRE DES FRANÇAISES

L'Assemblée Générale de l'Association pour l'Enrôlement Volontaire des Françaises au Service de la Patrie a eu lieu le 22 février à l'Ecole Normale Supérieure, dans la salle des Actes, sous la présidence de Mme Emile Boutroux. M. Dubois y représentait la Présidence du Conseil. Après une allocution de la Présidente et le compte-rendu financier, la Secrétaire Générale a rendu compte des résultats importants obtenus par l'Association et concernant plus de 15.000 enrôlées, ainsi que des divers examens et enseignements gratuits auxquels ont participé près de 1.500 femmes et jeunes filles.

LA VIE MOINS CHERE
Ecole Nationale des Economies et de l'Epargne

Siège social : 19, quai Malaquais

Ces séances comprennent une conférence sur les économies, accompagnés d'expériences de cuisine et pour la plupart d'une partie artistique.

A Paris :

Salle des Mariages de la Mairie (6e), 4 heures.
Rue de Belzunce, Ecole de Filles (10e), 4 heures.
Mairie Salle des Mariages (10e), 4 heures.
49, rue de Charenton (12e), 4 heures.
13, rue Fagon (13e), 4 heures.
48, rue Saussure (17e), 4 heures.
49, rue Championnet (18e), 4 heures.
67, rue Bolivar (19e), 4 heures.
Rue Ménilmontant, Ecole (20e), 4 heures.

En banlieue :

Billancourt, 87, rue Thiers, 3 heures.
Ivry, Salle des conférences, 3 heures.
Suresnes, Théâtre, 3 heures.

SOCIETE DES PREMIERES AUDITIONS

Le vendredi 15 mars, à 3 h. 1/2, aura lieu le deuxième concert de la S. I. P. A. (Société indépendante des premières auditions) dont le chef d'orchestre est Mlle Hélène de Cœtlias, fondatrice du Groupe.

Au programme des œuvres inédites de jeunes compositeurs diplômés de la Schola Cantorum et du Conservatoire. On aura la bonne fortune d'entendre une œuvre nouvelle et inédite du Maître Vincent d'Indy, et des pièces pour chant, harpe, flûte et orchestre.

ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE

49, rue de Miromesnil, Paris (VIIIe).

Les cours d'été auront lieu les jeudis et samedis de mars à juillet.

Les professeurs seront les mêmes que ceux du cours d'hiver dont nous avons déjà parlé ici (Dr Lesage, médecin des hôpitaux, Doctoresses Kouvanshg, Weill-Raynal, Mulon, etc., et).

L'enseignement pratique est fait dans les Chambres d'allaitement, les Crèches, les Garderies, les Jardins d'enfant.

L'examen du « Diplôme de l'Ecole centrale de Puériculture » aura lieu dès la première quinzaine de juillet.

Pour les inscriptions et les renseignements supplémentaires s'adresser à l'Ecole.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Conseil National des Femmes Françaises

PROCHAINE ASSEMBLEE

L'Assemblée statutaire du « Conseil National des Femmes françaises », aura lieu le dimanche 10 mars à 3 heures de l'après-midi, au Musée social, 5, rue Las-Cases, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Le Comité se réunira à 2 h. 1/2.

Mmes les déléguées sont priées d'apporter leur carte donnant droit de vote.

SECTION DE L'UNITE DE LA MORALE

La Section de l' « Unité de la Morale du Conseil National des Femmes Françaises a tenu sa réunion le 19 février dernier.

Le Dr Bizard, médecin de la Préfecture de Police et de Saint-Lazare, a fait une causerie sur la lutte contre la prostitution actuelle. Il a donné des chiffres qui montrent, d'une façon inquiétante, l'augmentation du nombre des prostituées ; on en compte deux mille par mois inscrites à la Préfecture, chiffre à peu près égal à une année d'autrefois.

Ce nombre porte surtout sur des jeunes filles arrivant de province, proportion qui atteint 92 0/0. Ces jeunes filles sont venues à Paris attirées par l'idée d'un gain facile et rémunérateur ; elles sont entraînées par suite de leur complète ignorance, et sont souvent poussées vers ce métier par les tenanciers des hôtels dans lesquels elles sont descendues.

Ce qu'il y a d'inquiétant pour la santé physique et morale, c'est le nombre toujours croissant des maisons de rendez-vous, qui permettent à des femmes d'une catégorie sociale plus relevée, sous des apparences d'honnêteté, de se livrer à la prostitution. Il y a dix ans, il y avait à Paris 47 maisons de rendez-vous, aujourd'hui il y en a 300 de déclarées officiellement, sans parler des autres !...

Le Dr Bizard voudrait qu'on puisse créer un poste de femme conseillère rattaché au service médical de la Préfecture. Elle aurait pour mission d'exercer une influence sur les nouvelles venues, en leur proposant des situations, en les décourageant de continuer ce métier, et en leur exposant les dangers physiques auxquels elles s'exposent.

Le conférencier est très frappé, en effet, de l'ignorance complète de toutes les femmes au sujet des maladies vénériennes, et au sujet des risques qu'elles courent en se livrant à la prostitution. Il dit qu'il faudrait multiplier les causeries pour faire l'éducation publique sur ces sujets.

L'idée de la création d'une surveillance morale féminine à la Préfecture sera mise à l'étude par la Section qui cherchera à réaliser l'idée bienfaisante du Dr Bizard.

SECTION D'EDUCATION

« La Section d'Education du Conseil National des Femmes françaises » s'est réunie en séance supplémentaire le jeudi 21 février, 26, rue Vavin, sous la présidence de Mme Kergomard.

A l'ordre du jour : Le projet de loi sur l'éducation des adolescents.

La séance a été consacrée à l'examen et à la discussion de l'exposé des motifs et des premiers articles du projet de loi.

La discussion se poursuivra à la prochaine séance qui aura lieu le samedi 9 mars à 17 heures précises chez Mme Leven, 26, rue Vavin (VIe).

SECTION D'ASSISTANCE ET DE PREVOYANCE SOCIALE

La dernière réunion de la Section d'Assistance et de Prévoyance sociale a eu lieu le samedi 23 février, rue Pigalle, n° 4. L'ordre du jour comportait une communication de Mlle Marguerite Javal sur le « Secours d'Urgence dans les régions libérées » et une Causerie de Mme David Weill, sur « l'Atelier des Mutilés » dont elle est administrateur.

Mme Jules Siegfried, présidente du C. N. F. F., assistait à cette séance, qui fut du plus haut intérêt tant par la valeur des conférencières, qui dirent avec simplicité l'œuvre accomplie, que par les nobles idées d'entr'aide patriotique évoquées par leur action bienfaisante.

Nous donnerons prochainement dans des articles spéciaux un résumé de leurs exposés. Après celui de Mme David-Weil sur **l'Atelier des Mutilés** la Section, désireuse de se rendre compte sur place du fonctionnement de cette belle œuvre, décida à l'unanimité sur la proposition de Mme Henry Nathan, de faire une visite à l'atelier de la rue de la Durance. Cette visite étant fixée à un jeudi du mois de mars, il fut convenu que les personnes voulant y participer devraient s'inscrire afin d'être informées de la date choisie (1).

Ce sera le complément indispensable de la vibrante plaidoirie de Mme D. Weill en faveur de ceux que la guerre a si cruellement frappés, et auxquels le travail rétribué, seul, peut rendre la confiance en eux-mêmes.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

LETTRE DE LA PRESIDENTE AUX DELEGUEES POUR LE CONGRES

« Madame et Chère Collègue,

« A la suite du Congrès de l'U. F. S. F., en 1917, certaines déléguées m'ont exprimé leur regret de n'avoir pas eu l'occasion, en dehors de la salle des séances du Congrès, de lier connaissance avec d'autres congressistes et de profiter des expériences les unes des autres.

« Pour que pareil regret ne se renouvelle pas, j'invite toutes les déléguées qui pourront s'y rendre, à une réception familière, chez moi, 14, rue Pierre-Charron. Cette réception aura lieu, de 4 à 7 (ou 16 à 19 heures), le mercredi 27 mars, veille du Congrès. On ne fera aucune toilette et les déléguées peuvent arriver directement de la gare, si cela leur convient.

« Il sera d'autant plus utile de causer ensemble en dehors des réunions officielles du Congrès que le Comité Central de l'U. F. S. F. se propose d'organiser immédiatement en province, en faveur du suffrage féminin et de son opportunité, une grande campagne de conférences.

« Les députés de nos amis et, en particulier, le nouveau Groupe des Droits de la Femme à la Chambre, insistent sur la nécessité de cette campagne, afin d'agir sur les députés dans leurs propres circonscriptions.

« Quelques personnes d'entre nous font donc un effort pour réunir les ressources nécessaires à cette campagne, et nous demandons aux Groupes de faire, de leur côté, un effort sérieux dans la mesure de leurs possibilités. Nous cherchons aussi à créer de nouveaux groupes.

« Notre Secrétaire générale vous rappelle qu'elle doit recevoir vos rapports avant le 10 mars.

« Pensez-vous venir vous-même au Congrès, ou avez-vous nommé des déléguées pour y assister ?... Veuillez nous envoyer leurs noms, et nous dire si vous ou elles, pourront assister à la réception du Mercredi.

« Dites-nous aussi si vous pensez pouvoir organiser une conférence pour une conférencière que nous vous enverrions de Paris, et dans quelle mesure, vous pouvez payer ses frais. Nous estimons les conférences très nécessaires pour donner une impulsion plus forte aux Groupes et pour remuer l'opinion publique dans le pays. Il faut faire comprendre que la reconstruction de la France, après la guerre, apporte aux Françaises de nouveaux devoirs civiques. Notre pays a besoin de nous, et l'utilité, ainsi que l'opportunité du suffrage féminin doivent s'imposer à tous.

« Agréez, Madame et chère Collègue, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

« La Présidente de l'U. F. S. F.,

« **De Witt-Schlumberger.** »

SOUSCRIPTION POUR LA TOURNEE DE CONFERENCES : « LES DEVOIRS ET LES DROITS DE LA FEMME DE DEMAIN »

Nécessité d'obtenir les droits pour pouvoir mieux accomplir les devoirs

Une campagne de conférences en province ayant été jugée indispensable par le « Comité de l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et lui étant très fortement recommandée par nos amis de la Chambre et du Sénat en vue de faire mieux connaître la nécessité du Suffrage féminin et d'émouvoir l'opinion publique, une souscription a été ouverte pour couvrir les frais de cette campagne tant pour les conférenciers que pour les brochures et les imprimés si onéreux en ce moment.

La Tournée de conférences, faite par des conférenciers et des conférencières envoyés de Paris, aura pour titre général « **Conférences sur les devoirs et les droits de la Femme de Demain ? Nécessité d'obtenir les droits pour pouvoir mieux accomplir les devoirs** ».

Nous donnons ci-dessous l'état actuel de cette souscription tout à fait exceptionnelle, mais d'urgente actualité, dans l'espoir que d'autres voudront participer à l'effort et que les amis de la « Française » et du Suffrage qui sont en mesure de donner de l'aide, soit seuls, soit en réunissant des souscriptions autour d'eux, voudront bien adresser leurs dons à « La Française » ou à la Présidente de l' « Union Française pour le Suffrage des Femmes », 14, rue Pierre-Charron.

Les personnes qui désireraient voir faire une conférence dans leur localité et qui pourraient organiser cette conférence et faire des invitations sont priées d'en aviser la Secrétaire générale, Mme Brunschvieg, 53, rue Scheffer à Paris.

Souscription :

Mme de Witt-Schlumberger, Présidente . . . . Fr.	1.000
Mme Brunschvieg, Secrétaire générale	500
Mme du Breuil, de St-Germain, en souvenir de son fils	1.000
Mme Jules Siegfried	1.000
Mmes Pichon, Thuillier, Long	500
Mme Grinberg	50
Mme de Billy	100
Mme Eugène Simon	100
Mme Max Mazard . . . . Fr.	500

La circulaire ci-dessus a été envoyée par la Présidente de l' « Union française pour le Suffrage des femmes » à toutes les présidentes de Groupes ou de Sections de l'Union en province. Elle est reproduite ici pour le cas où elle ne serait pas parvenue à certaines d'entre elles.

GROUPE DE PARIS

L'Assemblée générale du « Groupe de Paris de l'U. F. S. F. » aura lieu le mercredi 13 mars, à 4 h. précises, salle du Musée social, 5, rue Las-Cases.

Ordre du jour : Allocution de la présidente, Mme de Witt-Schlumberger. Rapport moral et rapport financier. Les questions à l'ordre du jour du Congrès.

a) Le travail des enfants, rapporteur, Mme Brunschvieg ;

b) Le suffrage des femmes, enquête dans les milieux ouvriers, rapporteur, Mme Alice La Mazière ;

c) L'éducation des adolescents, rapporteur Mme Pauline Rebour.

Election des délégués du Groupe au Congrès.

---

(1) Toutes les personnes qui s'intéressent à la question peuvent écrire à la présidente de la Section, 4, rue Pigalle, afin d'être convoquées.

LIVRES NOUVEAUX

Une petite nationalité en souffrance : Les Lettons, par E. Doumergue (Foi et Vie).

Allons ! enfants de la Patrie, par le Commandant Royer (Larousse).

Romain Landry, soldat aveugle, par Pam Junka (Perrin), prix 3,50.

Vingt mois de guerre à bord du Croiseur « Jeanne d'Arc », par Fernand Darde (Perrin), prix 3,50.

La bataille de l'Yser, par Marguerite Baulu (Perrin), prix 3,50.

L'intervention de l'Amérique latine, par C. Bouglé (Attingr), prix 1 fr.

Cœurs français, consciences anglaises, Le Réveil, par Hénouard (Perrin), prix 3,50.

A ajouter à notre liste de publications à lire sur l'Alsace,

Le plébiscite, le voilà (Société Erckmann-Chatrian). Extraits de lettres d'engagés volontaires Alsaciens-Lorrains.

Comment l'Alsace et la Lorraine ont protesté (Comité de l'Effort de la France et de ses alliés) (reproduction des protestations des députés, de la déclaration de Bordeaux, des discours de Teutsch et de Jacques Preiss, ainsi que de la promesse de « revendication éternelle », par la République française).

L'Alsace et la Lorraine veulent rester françaises, les Images de France, Paris, texte français et en anglais.

Notre Alsace et notre Lorraine, par l'ambassadeur Bompard, M. Ch. Andler et l'abbé Wetterlé (Bloud et Gay).

Le livre dont on parle, numéro hors série donnant de nouveaux titres de livres sur l'Alsace-Lorraine et une analyse de chacun d'eux.

Nos vaillants Lorrains, petits livres pour la jeunesse (Larousse), prix 0,50.

Carnet Domestique

ECONOMIE DE LINGE ET DE BLANCHISSAGE

Avec quoi vous débarbouillez-vous ? Avec une serviette ou avec un gant éponge ? Si oui, vous usez ainsi du linge dont il faudra ensuite payer le blanchissage. Le meilleur est le plus économique de tous les instruments pour le nettoyage du corps ce sont les mains. Le linge n'est utile que pour se sécher après le lavage. Et la peau elle-même se trouve mieux de ce système. Prenez-en l'habitude. Faites-la prendre à vos enfants, ce sera tout bénéfice.

VENTE AU NUMERO

Années 1906, 1907, 1908, 1909, 1910
Prix du numéro : 2 francs.
Années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915
Prix du numéro : 1 franc.
Années 1916
Prix du numéro : 0 fr. 50.
Années 1917, 1918
Prix du numéro : 0 fr. 10.
Les numéros contenant des tableaux : 0 fr. 25.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme — Capital : 500 Millions

Les actionnaires de la **Société Générale** sont **convoqués**, aux termes de l'article 39 des statuts, pour le **Lundi 25 Mars 1918, à 3 heures et demie** de l'après-midi, dans l'immeuble de la Société, situé **112, avenue Kléber, en assemblée générale ordinaire.**

Ordre du jour :

1° Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs-Commissaires ;
2° Approbation des Comptes ;
3° Nomination d'Administrateurs, d'un Censeur et des Commissaires ;
4° Autorisation aux Administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Aux termes des articles 40 et 41 des statuts, pourvu que les titres aient été transférés plus de **deux mois** avant l'époque fixée pour l'assemblée, tout titulaire de **quarante** actions est de droit membre de l'Assemblée Générale, et tous propriétaires de moins de quarante actions peuvent se réunir pour former ce nombre d'actions ou un nombre supérieur et se faire représenter par un autre actionnaire déjà par lui-même membre de l'Assemblée.

Les pouvoirs d'actionnaires devront être déposés au Siège Social, **5** jours au moins avant le jour de l'Assemblée, c'est-à-dire au plus tard, le **Mercredi 20 Mars.**

Les cartes d'admission pourront être retirées de neuf heures à midi et de 1 heure et demi à 4 heures, **à partir du 11 Mars, et jusqu'au 22 Mars inclus,** au siège de la Société, **29**, boulevard Haussmann.

Le Directeur Général : **André Homberg.**

PETITES ANNONCES

A VENDRE

BELLE PROPRIETE de 22.000 m., en face de la gare de Savigny-sur-Orge. Pour prix et renseignements s'adresser à « La Française ».

Défauts de prononciation (zézaiement, etc., rapidement corrigées par Mme Genlis, professeur spécialiste, officier d'Académie; auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris. 28, rue Vauquelin, Paris.V.

MAISONS RECOMMANDÉES

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — **Téléph. : Central 47-58.**
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris.— Expéditions en Province.

ALIMENTATION
pour Régime Diététique
FARINEUX, MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIÈRE spéciale pour nourrices
BIÈRE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag.

LE BOVRIL
Est indispensable dans la Cuisine, économise temps, peine et argent. seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.
Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.
Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.
Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

La gérante : Jane Misme.
Imp. des Arts (P. Vayssé, dir.), 11, r.

ECOLE ROY
rue Lagrange
PARIS (Ve)
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES